



Héritier défaillant dans succession

Par **toto**, le **15/07/2010** à **22:56**

Bonjour,

Dans une succession, un héritier ne répond à aucun courrier. Il signe les accusés de réception de lettres recommandées, mais ne répond jamais et ne participe à aucune réunion en vue du partage.

le patrimoine est constitué d'un peu d'argent, d'un petit terrain de faible valeur, et quelques meubles. Une part représente environ 2000 euros ce qui ne permet pas de payer les frais de justice.

Comment faire ? un notaire a été saisi, mais il ne voit aucune solution et bloque l'argent .

merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **chris8610**, le **16/07/2010** à **22:51**

Bonjour,

Il me semble, il faudrait que vous en parliez avec votre notaire, qu'il existe un recours devant le juge pour pouvoir palier au desinterressement d'un heritier au partage. Dans ce cas des lots

seront établit par le juge.

Je ne connais pas trop les modalités de ce recours mais je vais me renseigner.

En esperant que ça vous aide.

Par chalie 33, le 15/04/2018 à 19:58

nous sommes une familli de 13 enfants j ai trois freres qui perturbe les reunins chez le notaire quand ils daignes venir .j ai lu un article ils faut ecrire un courrier en recommander pour bloquer une succession .